

MASTER 2 - SÉCURITÉ ET MANAGEMENT DES TERRITOIRES



Formation initiale
Formation continue



Marseille et locaux
de l'ENSOSP (Aix)



Rythme
en alternance

Les évolutions stratégiques des territoires et des ministères amènent à gérer la sécurité et la défense de façon groupée et interservices, articulant les différents échelons territoriaux dans une logique de coordination forte de métiers agissant autrefois de façon séparée. Ces nouvelles logiques amènent la nécessité pour le secteur de développer des compétences ad hoc dont les organisations publiques et privées ressentent déjà le manque.

Il s'agit ainsi pour ce parcours de master de répondre à ces enjeux tout en bénéficiant de l'opportunité d'un partenariat majeur avec les opérateurs du secteur. Les besoins en matière de sécurité des territoires sont croissants. La formation est développée avec l'un des acteurs nationaux de référence, l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers, afin de former des professionnels compétents sous l'angle de la gestion et du droit.

La formation vise le secteur d'activité de la sécurité des territoires, et plus particulièrement la sécurité civile, sous l'angle de la gestion et du droit afin d'outiller les organisations de la sécurité des territoires en phase avec les évolutions récentes du secteur.

Cette formation est développée en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers basée à Aix-en-Provence.

■ PUBLIC VISÉ

Le master accueille des étudiant(e)s en formation initiale, ayant validé un master 1 ou équivalent ou des professionnels pouvant intégrer le parcours en formation continue.

■ COMPÉTENCES

Il s'adresse aux acteurs publics, nationaux et locaux, avec un découpage en blocs de compétences comprenant :

- L'identification du cadre juridique de la sécurité des territoires
- La maîtrise des méthodes de diagnostic des risques des territoires
- La mobilisation d'outils d'analyse des territoires
- La maîtrise des méthodes d'analyse des risques sur un territoire donné
- La maîtrise de méthodes d'élaboration d'une stratégie de sécurité
- L'appropriation de la mise en œuvre des stratégies de réponse de sécurité
- La consolidation de capacités rédactionnelles et de présentation orale

■ ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est organisée en rythme d'alternance, avec 12 semaines de cours à Marseille - Site de la Canebière ou sur le site de l'ENSOSP (1 semaine par mois), d'expérience professionnelle (environ 3 semaines par mois) et d'examens réparties sur l'année universitaire, permettant ainsi des allers-retours avec le terrain. La formation suivie et l'expérience acquise grâce à l'alternance font l'objet d'un mémoire et d'un accompagnement dans la construction d'un réseau professionnel.

■ CONTENU SYNTHÉTIQUE DE LA FORMATION

> SEMESTRE 3

Identifier le cadre juridique des territoires

Droit des collectivités territoriales

Ordre public et libertés

Sécurité et responsabilité

Diagnostiquer les risques des territoires

Connaissance des territoires

Analyse des données du territoire

Mobiliser les outils d'analyse des territoires

Méthodes de diagnostic

Scénarisation des risques

Conduire une analyse des risques sur un territoire donné

Jeu de rôle 1

Jeu de rôle 2

> SEMESTRE 4

Elaborer une stratégie de sécurité

Economie de la sécurité des territoires

Design de la réponse capacitaire : planification et prévision

Retour d'expérience

Conduire une stratégie de réponse de sécurité sur un territoire donné

Jeu de rôle 3

Jeu de rôle 4

Renseignement et cybersécurité

Travaux de fin d'études et insertion professionnelle

Méthodologie

Accompagnement professionnel - rapport d'activité

■ POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

> Poursuite d'études

A l'issue du Master, les étudiant(e)s peuvent poursuivre leurs études en [Doctorat en Sciences de Gestion](#).

> Débouchés

Les étudiant(e)s pourront s'orienter sur les métiers de la sécurité des territoires en intégrant la fonction publique d'Etat ou territoriale, notamment par le biais du concours d'officier de sapeurs-pompiers. Ils peuvent également intégrer le secteur privé par le biais des organisations de conseil ou organismes de recherche sur la sécurité civile au niveau territorial, national ou européen.

■ CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission est soumise à candidature.

> **Pour les étudiant(e)s en formation initiale** : un Master 1 en Management, Management public ou diplôme de niveau équivalent en cohérence avec le projet professionnel et le programme.

> **Pour les étudiant(e)s en formation continue** : un Master 1 Management public ou des fonctions équivalentes dans le secteur public ou privé, en cohérence avec le projet professionnel d'évolution ou de consolidation que propose le présent programme.

Plus d'informations : Rubrique [«Candidature / Inscription»](#) sur le site internet de l'IMP GT.

■ CONTACTS

> Responsables pédagogiques

Anaïs SAINT JONSSON anais.saint-jonsson@univ-amu.fr

Bruno TIBERGHIEU bruno.tiberghien@univ-amu.fr

> Gestionnaire scolarité

Jenny OTTOSSON jenny.ottosson@univ-amu.fr | +33(0)4 96 12 61 52

> Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale

21-23 rue Gaston Saporta

13625 Aix-en-Provence

<https://impgt.univ-amu.fr>

